

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies  
Télécom ParisTech

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

**Décision du 10 novembre 2017 portant nomination  
d'un membre du conseil d'école de Télécom ParisTech**

Le ministre de l'économie et des finances,  
Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom, notamment son article 22;  
Vu l'arrêté du 18 avril 2012 modifié relatif à Télécom ParisTech, notamment son article 1-1 (3°),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Est nommée membre du conseil d'école de Télécom ParisTech, en qualité de représentant de l'État, à compter du 10 novembre 2017:

*Au titre du ministre chargé des communications électroniques*

En tant que suppléante:

Mme Dubarry (Cécile), directrice générale de l'ARCEP.

Article 2

Le directeur de Télécom ParisTech est chargé de l'exécution de la présente décision, qui est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 10 novembre 2017.

*Le ministre de l'économie et des finances,  
Pour le ministre et par délégation :  
Le vice-président  
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,  
de l'énergie et des technologies,  
L. ROUSSEAU*